

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 11 Janvier.

La première séance du Sénat et de la Chambre des députés a été consacrée à la constitution des bureaux : président, vice-présidents, secrétaires et questeurs. On trouvera plus loin les renseignements qui nous seront parvenus à cet égard.

Les discussions importantes viendront ensuite. Nous voyons, dès ce moment, que la gauche intransigeante sera très agressive contre M. Jules Simon, auquel elle demande des réformes immédiates, sans songer qu'il est depuis quelques jours seulement à la tête du nouveau ministère.

Le rêve de tous les chefs de cabinet, dans les régimes parlementaires, c'est de constituer, au profit de leur politique et de leur personnalité, une majorité de gouvernement. Le Soleil fait remarquer que ce n'est pas chose facile.

Sous la Restauration, le duc Decazes y avait réussi au gré de Louis XVIII. Mais son règne n'a pas été de longue durée.

Le seul président du conseil de la Restauration qui ait tenu longtemps dans ses mains une majorité de gouvernement, c'est M. de Villèle.

Sous la Monarchie de 1830, le comte Molé a eu aussi, comme le duc Decazes, à sa disposition, une majorité de gouvernement. Mais le comte Molé, comme le duc Decazes, a succombé assez vite sous les efforts d'une coalition de droite et de gauche.

Le seul président du conseil qui ait eu, au service de sa politique et de sa personnalité, sous la monarchie de 1830, pendant une longue période, comme M. de Villèle sous la Restauration, une majorité de gouvernement, c'est M. Guizot.

Depuis la révolution de 1848, le même fait ne s'est plus reproduit. Il y avait bien sous le second empire une majorité de gouvernement malléable et dévouée; mais elle était à la disposition de l'Empereur et non à la disposition d'aucun ministre. MM. Billault et Rouher ne sont fait successivement écouter de cette majorité que parce qu'ils parlaient au nom de l'Empereur. Il n'y a jamais eu pour le Corps législatif du second empire d'autre politique et d'autre personnalité que la politique et la personnalité de l'empereur.

MM. Billault et Rouher n'étaient que les avocats de l'Empereur. D'autres qu'eux eussent été écoutés comme eux, au même titre. Il n'y avait alors ni questions de cabinet,

ni votes de confiance ou de défiance, ni crises de ministère. Il y avait uniquement la volonté d'un seul homme. Les czars de toutes les Russies et les sultans de Constantinople n'ont jamais voulu exercer un tel pouvoir absolu. On sait où cela nous a conduit..... Lisez plus loin les détails relatifs aux élections de l'Alsace-Lorraine.

CORRESPONDANCE

Versailles, 9 janvier.

Les bureaux des gauches de la Chambre et du Sénat dans des réunions tenues hier, ont décidé de n'apporter aucune modification dans les bureaux des deux Chambres. Au Sénat les gauches appuieront la candidature de M. le comte Rampon comme vice-président en remplacement de M. Martel.

Les bureaux des gauches de la Chambre ont décidé de s'opposer à toute demande d'ajournement des séances et de demander à commencer immédiatement les débats parlementaires, la matière législative étant assez abondante pour alimenter dès à présent la discussion.

Quant au Sénat, rien n'étant à l'ordre du jour, les gauches ne s'opposent pas à un ajournement de deux ou trois semaines. Les députés de l'union républicaine se sont réunis, avant la séance, à Versailles.

La séance du Sénat n'a duré que quelques minutes. Elle a été présidée par M. Gauthier de Ramilly, doyen d'âge, qui a prononcé l'allocution d'usage. Le Sénat a ensuite renvoyé à jeudi le tirage au sort des bureaux et les scrutins pour l'élection du bureau, et la séance ouverte à 2 heures et quart était levée à 2 heures 40.

La Chambre des députés a été plus laborieuse. Le fauteuil présidentiel est échu à M. Thourel, en l'absence de M. Raspail qui est indisposé et du général Allard qui est malade. On a ensuite procédé au tirage au sort des bureaux, puis à l'élection du président. Mais ce premier scrutin n'est pas encore déposé au moment où je ferme cette lettre.

Mes prévisions se sont réalisées. La réunion de la conférence qui a eu lieu hier à Constantinople, n'a rien changé à la situation. Le ministre d'Italie a réfuté au nom de ses collègues les arguments mis en avant par Safvet-Pacha dans la séance précédente, et le plénipotentiaire anglais, le marquis de Salisbury, a appuyé les conclusions de M. Corti, ce qui n'a pas empêché les plénipotentiaires turcs de persister à rejeter les propositions de la Conférence. Tout ce qu'on a pu obtenir d'eux, c'est qu'ils prennent part à la conversation engagée ensuite sur la question des garanties, notamment en ce qui concerne l'organisation de la commission internationale.

La prochaine réunion de la Conférence aura lieu mercredi. Sera-t-elle plus fructueuse? Je continue à craindre que non.

La révolution mexicaine gagne du ter-

rain. On a reçu à New-York, le 8, des nouvelles du Mexique en date du 29 décembre, annonçant que cinq autres provinces ont pris parti pour Diaz et que plusieurs régiments viennent encore d'abandonner Iglesias.

Les élections générales pour la présidence, sont fixées pour le 28 janvier. Iglesias, Mexia et Lerdo, sont déclarés inéligibles.

Réponse de la Gazette de France à l'Ordre.

Figurez-vous qu'à propos de la mort de Napoléon III, l'Ordre rappelle les funérailles de l'empereur à Chislehurst. Il nous montre avec émotion trois mille personnes venues de France et entourant le cercueil de l'empereur. Un rayon de soleil avait percé la brume, et les trois mille personnes, après avoir rendu les honneurs funèbres à l'empereur mort, acclamaient l'empereur vivant; les trois mille, qui étaient venues de leur propre mouvement, firent comme les femmes de certains fonctionnaires de 1848: « C'est nous qui sommes les princesses, » disaient-elles. Il y avait là une prétention qui donna lieu à des plaisanteries diverses et assez méritées; mais que dire de trois mille fidèles de l'empire qui, à eux seuls, à ce que prétend l'Ordre, se croient le droit de sacrer César, le fils de Napoléon III, et s'écrièrent: « C'est nous qui sommes le peuple! »

Il y avait là un manque d'égards que nous constatons. Trois mille personnes, y compris plusieurs femmes et certains vengeurs de Flourens, peuvent être du peuple; elles pouvaient bien, pour leur compte, avoir leur opinion, mais réduire la grande voix du peuple à un simple chœur composé de trois mille personnes, ce n'est pas avoir une très exacte notion des règles de proportion, et l'on n'est pas plus le « peuple » parce que l'on remplit de ses acclamations un petit cimetière de village, que l'on n'est des « princesses » parce que l'on fait retentir de ses chansons les lambris dorés des vieux palais royaux.

L'Ordre croit que ces 3,000 personnes étaient le peuple; cette assistance lui suffit pour proclamer le droit de son souverain, et il tient Napoléon IV pour bien sacré parce qu'un groupe de gens en deuil ont proclamé le fils de Napoléon III.

Il y a là, nous le disons, un manque d'égards pour les dix autres millions de citoyens qui étaient restés à leurs ateliers, à leurs bureaux, à leurs charrettes et ne songeaient nullement à se mêler à cette cérémonie de sacre.

Le peuple n'était donc pas à Chislehurst; mais où donc était-il? Ah! voilà où l'Ordre va se contredire et devenir impitoyable pour les autres millions de gens du peuple demeurés

bien tranquillement chez eux.

Nous citons :

Il a écrit d'abord :

« Mais toute la foule, d'un commun accord, s'était précipitée vers le seuil de la maison, mêlant ensemble, dans le même enthousiasme, les cris de : « Vive la France ! Vive l'empereur ! Vive Napoléon IV ! »
 « C'était le sacre populaire du futur empereur. »

Il écrit plus bas :

« Depuis la date du 9 janvier 1873, si proche encore de nous, bien des choses se sont passées, bien des idées se sont modifiées, bien des préjugés se sont dissipés, bien des souffrances se sont aggravées; et ces souffrances ont ramené vers le souvenir et le regret de l'empire une grande part de cet élément populaire, que les déclamations radicales en avaient détourné.

» Ah ! malheureux peuple ouvrier !
 » Marchepied de toutes les ambitions,
 » Instrument de toutes les intrigues,
 » Dupe de tous les mensonges,
 » ÉTERNEL et aveugle croyant à toutes les mystifications du gobelet révolutionnaire,
 » Tu t'es laissé follement enivrer de haine contre César qui t'aimait d'amitié tendre.

Si depuis le 2 janvier 1873, le peuple est revenu à l'empire, c'est qu'il ne se trouvait pas de cœur avec les trois mille de Chislehurst; s'il n'était pas autour de Napoléon IV il n'a donc pu le sacrer. On nous dit, « il y est maintenant. » Oh ! mon Dieu ! si l'Ordre le pense, laissons-lui cette douce pensée, mais alors pourquoi nous dit-il que le peuple est un éternel aveugle. L'éternité, c'est ce qui ne doit pas avoir de fin; si cet aveugle ne voyait pas le 9 janvier 1873 les bienfaits de l'empire, comment les pourra-t-il voir à l'avenir, s'il est destiné à un éternel aveuglement ?

Mais pourquoi donc l'Ordre trouve-t-il que le peuple était aveugle, le 9 janvier 1873, lorsque, sous l'empire, il le trouvait si clairvoyant? Pourquoi le traite-t-il avec dureté? Pourquoi l'appeler *marchepied d'ambitions, instrument d'intrigues, dupe de tous les mensonges, croyant à toutes les mystifications du gobelet révolutionnaire*? Tout cela est bien cruel, provenant de la part de ceux qui déclarent que c'est le peuple qui a créé le droit de l'empire. Voudrait-on insinuer que l'empire a intrigué, dopé, mystifié, joué du gobelet pour obtenir le suffrage du peuple? C'est évidemment ce que l'on peut induire des aveux de l'Ordre, mais ce n'est certainement pas ce qu'il a voulu dire.

Ce qui rend, en réalité, l'Ordre si dur pour le peuple, c'est que ce peuple a chassé César, c'est qu'il s'est « enivré de haine pour César, » c'est qu'il a méconnu « l'amitié tendre » de César, c'est qu'il a jeté César hors du trône.

Ah ! mais voilà de singuliers aveux que le dépit arrache à ceux qui prétendent que le peuple n'a jamais cessé de rendre à César l'amitié tendre que César avait pour lui.

Les prochaines élections

POUR LE REICHSTAG EN ALSACE-LORRAINE

Au moment où les élections pour le Reichstag vont avoir lieu en Alsace-Lorraine, — elles ont été fixées au 10 janvier, — nous croyons utile de donner l'indication aussi complète que possible des candidatures qui se sont produites dans les quinze circonscriptions du nouveau « pays d'Empire ».

La Lorraine comprend quatre circonscriptions.

Les deux journaux français de Metz, dont les candidats ont été élus il y a trois ans, le *Moniteur de la Moselle* et le *Vœu national*, appuient les candidatures suivantes, qui paraissent être les seules posées :

Pour la circonscription de Metz, en remplacement de l'évêque de Metz, qui ne veut plus se laisser porter, M. Paul Bezanson, jusqu'à présent maire de Metz, et que l'empereur d'Allemagne vient de refuser de confirmer dans ses fonctions.

Pour la circonscription de Sarreguemines-Forbach, en remplacement de M. Eugène Pougnet, qui ne se représente pas, M. Edouard Jaunez, manufacturier, maire de la ville de Sarreguemines.

Pour la circonscription de Sarrebourg-Château-Salins, M. Charles Germain, député sortant, qui, cédant à de vives instances, est revenu sur sa détermination de retraite.

Pour la circonscription de Thionville-Boulay, M. Charles Abel, député sortant.

« Ces quatre candidats, dit le *Moniteur de la Moselle*, sont bien résolus à revendiquer tout d'abord notre droit de nationalité, et, si des questions importantes concernant directement l'Alsace-Lorraine venaient à surgir, ils considéreraient comme un devoir de ne pas s'en débarrasser : ils sauraient, d'ailleurs, apprécier dans quelle mesure ce devoir pourrait se concilier avec leur patriotisme, dont la sauvegarde sera toujours le principal objectif. »

La Basse-Alsace a six députés à élire.

Dans la circonscription de Strasbourg-ville, la lutte s'engagera entre M. Ernest Lauth, député sortant, et M. Gustave Bergmann, membre de la chambre de commerce, candidat du parti du *Journal d'Alsace*, ce parti « alsacien avant tout, » qu'il serait injuste de qualifier de « prussien, » mais dont l'Allemagne, faute de mieux désire vivement le succès. M. Lauth,

dans sa réponse à l'adresse qui le présentait à se présenter de nouveau, caractérise ainsi sa candidature : « La seule résolution virile est le renouvellement énergique de la protestation que vous avez faite par les élections de 1874. »

Dans la circonscription de Strasbourg-campagne, deux candidats sont sur les rangs : M. le baron Alexis de Schauenbourg, député sortant, et M. J. North, directeur du Crédit foncier et communal d'Alsace-Lorraine, candidat du *Journal d'Alsace*.

A Schlestadt, nous ignorons quel candidat le parti qui a triomphé aux dernières élections — le « parti ultramontain et de la protestation », comme disent les journaux allemands — portera en remplacement de l'évêque de Strasbourg, qui se retire. On ne laissera certainement pas le champ libre au candidat du *Journal d'Alsace*, M. Zeyssloff, membre du conseil d'arrondissement et vice-président du Comité agricole de Schlestadt.

Dans la circonscription d'Erstein-Molsheim, le *Journal d'Alsace* recommande M. Rack, maire de Benfeld et conseiller général. Il est probable que M. Rack aura pour concurrent le député sortant, M. l'abbé Philippi.

Dans la circonscription de Haguenau-Wissembourg, le parti du *Journal d'Alsace* oppose à M. Louis Hartman, député sortant, M. Nessel, maire de Haguenau, malgré le refus de celui-ci d'accepter une candidature.

Dans la circonscription de Saverne, où M. Edouard Teutsch ne se représente pas, le *Journal d'Alsace* a posé la candidature d'un de ses rédacteurs, M. Auguste Schneegans, ancien député à l'Assemblée de Bordeaux, puis directeur du *Journal de Lyon* et enfin revenu en Alsace, après avoir retiré son option. M. Schneegans aura pour concurrent M. X. Mayer, avocat à Saverne.

La Haute-Alsace nomme cinq députés.

A Colmar, en remplacement de M. l'abbé Soehlin, qui refuse de se présenter de nouveau, la candidature de M. Charles Grad, publiciste et membre du conseil général, paraît ne rencontrer d'opposition d'aucun côté. Tout en protestant énergiquement contre l'annexion, M. Grad ajoute dans sa circulaire : « Cette protestation de principe n'exclut pas cependant l'action pour la défense de nos intérêts. »

A Mulhouse, où M. Häfely, député sortant, se retire, un seul candidat aussi, M. Jean Dollfus. L'approbation donnée par M. Dollfus à une adresse publiée par ses partisans fait de sa candidature une candidature de protestation.

Dans la circonscription d'Altkirch-Thann, M. l'abbé Winterer, député sortant, n'a pas de concurrent, non plus que les deux autres députés sortants, M. l'abbé Guerber, dans la circonscription de Guebwiller, et M. l'abbé Simonis, dans celle de Ribeauvillé.

INFORMATIONS

L'EXPOSITION EN 1878.

Dès aujourd'hui, on peut considérer comme assuré le succès de l'Exposition de 1878. Les plans des vastes édifices du Champ-de-Mars et du Trocadéro sont connus du public, et ils ont été trop favorablement accueillis pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Les travaux sont conduits avec une rapidité qui ne laisse plus aucun doute sur leur achèvement en temps utile. Quand à l'organisation de l'Exposition elle-même, elle semble ne pas devoir rencontrer plus d'obstacles, et, sous ce

rapport, les nouvelles sont généralement favorables. A l'exception d'une seule nation qui paraît jusqu'ici vouloir persister dans son abstention, tous les pays ont répondu à l'invitation de la France, et plusieurs l'ont fait avec les marques de la plus vive sympathie pour nous. Les industries françaises ne resteront pas certainement en arrière. Dès maintenant Paris, par le nombre des demandes d'admission, a prouvé qu'il comptait prendre une part large et brillante à cette grande solennité. Nous devons constater que, dans les départements, l'élan semble jusqu'ici plus tiède et moins général. Nous n'ignorons pas que l'on attend trop souvent la dernière heure pour adresser les demandes d'inscription. C'est ainsi qu'en consultant les registres, on voit que, au fur et à mesure qu'on approche du 15 janvier, terme extrême indiqué par le règlement, la progression s'accélère de plus en plus. Ces pratiques indolentes offrent, cependant, des inconvénients sérieux, et il est à regretter que les comités départementaux n'aient pas réagi avec plus d'énergie contre cette négligence traditionnelle. Les comités avaient pour mission d'activer le zèle des exposants, de provoquer les demandes et de les adresser à la commission d'organisation; ils ont été formés tardivement et les choix du gouvernement se sont souvent égarés sur des hommes d'une compétence douteuse, ou qui n'étaient pas disposés à travailler très activement au succès de l'œuvre nationale.

Plusieurs comités ont montré une inertie fâcheuse; d'autres n'ont pas su comprendre exactement leur rôle et se sont bornés à des vœux, à des conseils qu'on ne peut qu'approuver, mais qui étaient insuffisants; ils ont négligé l'œuvre de propagande, qui était en définitive la principale. Pour réparer cet oubli, il est indispensable qu'une impulsion plus vigoureuse soit donnée par ceux qui sont en situation de le faire. En effet, un succès ordinaire ne serait pas digne de la France et ne pourrait satisfaire les ambitions patriotiques de ceux qui songent tout à la fois à maintenir la supériorité industrielle et artistique de la nation et à augmenter le prestige du gouvernement qu'elle s'est donné. Il faut qu'on s'en souvienne, des merveilles ont été annoncées au nom du pays, et nous devons mettre notre honneur à tenir cette promesse donnée avec une si noble confiance. La France accueillera avec reconnaissance tous les produits de l'industrie étrangère et leur donnera une place d'honneur, mais il faut qu'elle prouve qu'elle serait elle-même en état, fût-elle seule, de faire une Exposition assez riche pour attirer l'attention de toute l'Europe. Un effort du pays entier est donc nécessaire; il a tous les moyens de le faire et il le doit. La politique devrait demeurer absolument étrangère à une œuvre de cette nature, qui intéresse la grandeur nationale; cependant nous voyons que les partisans du régime déchu font les plus coupables tentatives pour entraver ce grand mouvement. Les organes bonapartistes laissent entrevoir à l'avance la basse satisfaction que leur causerait un échec ou un demi-succès,

(République française).

LES CANONS CUIRASSÉS.

Nous signalions dernièrement une invention de M. Krupp, dans l'art de fabriquer les canons, consistant dans un affût qui n'éprouvait aucun recul, ce qui dispensait de rectifier le tir à chaque coup et permettrait par conséquent un tir beaucoup plus rapide. La *Liberté* signale aujourd'hui une invention nouvelle, conséquence de

celle dont nous avons déjà parlé.

Quand on fait la guerre, ce n'est pas assez de tuer beaucoup d'hommes; le suprême de l'art et de n'être pas tué soit-même.

M. Krupp, l'inventeur des canons qui portent son nom, s'est pénétré de cette vérité, et, en cherchant à la rendre pratique, il est arrivé à la cuirasse appliquée aux canons. Voici le système :

Autour de la tête du canon — et chaque canon peut-être adapté à cet effet — est vissé un collier qui s'engage dans une plaque de cuirasse. Les tourillons de la pièce reposent sur un simple affût en fer muni de roues qui glissent sur des bandes circulaires. L'épaisseur de la cuirasse dépend en principe du calibre du canon.

L'inventeur n'a eu d'abord en vue que les canons de place. On a étendu les essais au canon de 8, 7. Avec le canon adapté *ad hoc*, on a tiré 207 coups à la charge de 1 kil. 506 gr. et des projectiles de 6 kil. 800 gr. sans que la plaque de cuirasse ni les roues eussent souffert; le pas de vis n'a pas souffert davantage. Il a été démontré qu'avec cet engin on peut soutenir un tir rapide impossible à obtenir autrement; c'est ainsi qu'on a pu tirer 60 coups et 25 minutes.

Les choses étant ce que l'on annonce, il est aisé de comprendre l'importance d'une telle invention. Le but que les embrasures offrent à l'attaque est réduit à son minimum. Les hommes sont complètement abrités contre les obus, à plus forte raison contre les balles. Le service, singulièrement facilité par la stabilité de la pièce, n'exige plus qu'un personnel réduit; la plate-forme peut être diminuée. Pour les casemates, l'application de l'invention offre un avantage encore plus saisissant. On sait qu'après quelques coups tirés, la fumée rendait les casemates intenable; il fallait, pour éviter de graves inconvénients, recourir à des combinaisons particulières de constructions. Avec la nouvelle invention, la fumée ne peut plus pénétrer.

Des essais suivis vont être faits avec le canon de 15, afin de se rendre un compte absolument sûr des avantages de la cuirasse dans l'attaque. — Inversement, on tirera sur les canons cuirassés, pour déterminer rigoureusement quelles chances restent à l'attaque pour démonter un canon si bien protégé.

On lit dans le *Journal des Villes et Campagnes* :

Le bruit court dans le monde politique que le prince impérial ne reviendra pas à Rome comme d'abord il en avait été question. On dit, parmi les amis de la famille impériale, que l'ex-impératrice craindrait que son fils ne se lançât dans le monde très-mêlé où il s'est trouvé engagé pendant son séjour à Rome. La vérité est que l'ex-impératrice et son fils ont reconnu irréalisable le projet qu'ils avaient un moment caressé de mettre Pie IX dans les intérêts du parti bonapartiste. La conception de ce projet indiquait, chez ceux qui l'avaient formé, une bien grande ignorance de la réserve que le chef de l'Eglise doit garder et a toujours gardé à l'égard des différents partis politiques qui divisent notre pays.

CHRONIQUE LOCALE

ET MERIDIONALE.

Mgr l'Evêque de Cahors et tous les évêques de France ont reçu la circulaire suivante :

Versailles, le 30 décembre 1876.

Monseigneur,

L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle

du 16 juillet 1874 porte que, chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

D'après cette disposition, combinée avec le paragraphe 1^{er} du même article, les prières publiques, prescrites par la loi constitutionnelle, devront avoir lieu, cette année, le dimanche 14 janvier.

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi.

Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
MARTEL.

La réunion générale de la Société des *Sauveteurs du Lot*, aura lieu dimanche 14 du courant, à 3 heures et demie du soir.

M. le général Mangin, commandant la brigade de Lyon, et M. le colonel Tarayre, du 7^e de Ligne, sont venus visiter les casernes et l'hospice de Cahors. Ils ont paru très-satisfaits de l'un et l'autre établissements.

M. le colonel Tarayre, notre compatriote, à même laissé espérer, nous assure-t-on, que le 7^e de Ligne serait, en mai, au plus tard, installé à Cahors.

L'examen qui a eu lieu le 21 décembre, dans toute la France, pour l'admission au surnumérariat dans l'administration des postes a donné les résultats suivants : Nombre des candidats, 227; nombre d'admissions, 110. Parmi ceux qui ont été admis nous remarquons les noms de MM. Grat, Cure, Beulaguet, Fraysse, Lascroux, Labro, Bessières, Terrier et Cros, appartenant au département du Lot.

Cinq élèves du Pensionnat de l'Immaculée Conception, dirigé à Figeac, par les Frères des Ecoles chrétiennes, prenaient part, le 21 décembre dernier, au concours d'admission au surnumérariat des postes.

Le 5 janvier, quatre d'entre-eux apprenaient qu'ils étaient reçus. Ce sont :

MM. Ferrier, de Vayrac ;
Cros, Joseph, d'Assier ;
Beulaguet, B., de Camburac ;
Grat, P., de Montfaucou.

Ce dernier est sorti avec le 11^e n^o sur 110 admissions dans toute la France.

Des résultats semblables disent assez ce qu'est l'Ecole qui sait les obtenir. Aussi nous dispensons-nous de tout commentaire.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 18 décembre 1876.

Extrait du procès-verbal.

M. Jean de Fontenilles est admis comme membre résidant.

La Société procède à ses élections annuelles.

Sont élus :

Directeurs trimestriels : MM. Leboeuf, Valette, Jaume St-Hilaire, Malinowski ;

Secrétaire général, M. L. Combarieu ;

Secrétaire des séances, M. Pouzergues ;

Secrétaire-adjoint bibliothécaire, M. Bonabry ;

Trésorier-archiviste, M. Combes.

Membres du Conseil d'administration, MM. Ducros, d'Orsay.

Membres de la commission du bulletin, MM. l'abbé Albessard, Ducros, Guiraudies-Capdeville, Lagarrigue, d'Orsay.

Font partie du Conseil d'administration :

Le directeur en fonctions,
Le secrétaire des séances,
L'archiviste-trésorier.

Font partie de la Commission du bulletin :

Le directeur en fonctions,
Le secrétaire général.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE A CAHORS EN 1877.

L'*Annuaire de l'archéologue français*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie, nous annonce que nous allons avoir à Cahors cette année, probablement au mois d'août, une réunion générale de cette Société.

« Cahors, dit l'*Annuaire*, a déjà vu une partie du congrès de 1865; l'antiquité romaine et les monuments civils du moyen-âge prévalurent un peu trop, dans son programme, sur l'architecture religieuse : nous espérons que cette fois il sera question de la belle et importante école limousine; nous avons même plus qu'une espérance.... »

« On visitera successivement Lozech, Murcens, Figeac, Assier, Roc-Amadour, Beaulieu sur Dordogne, Castelnau de Bretenoux, le Puy-d'Issolud, Martel, Souillac et Gourdon. De véritables conférences seront faites en présence de chaque monument. Toute personne pourra prendre part à ces excursions, en ayant soin de se faire inscrire d'avance. »

Les journaux et les correspondances annoncent que plusieurs réunions sénatoriales, en vue de la réélection du bureau pour la session actuelle, se sont tenues à Paris chez M. Calmon.

On parle d'un voyage que M. le président du conseil serait dans l'intention de faire pendant les prochaines vacances parlementaires. Il visiterait les départements du Midi, tels que le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône.

Le *Messager de Toulouse* annonce qu'une association de pères de famille vient de se former dans le département de la Haute-Garonne pour la fondation d'une université catholique libre à Toulouse.

Voici les noms des membres du comité :

MM. le comte Fernand de Ressaiguier, le président Carol, Joseph du Bourg, E. de Planet, de Guillebert des Essarts, Lespinaise de Saune, le comte V. d'Adhémar, Girouis du Floquet, trésorier.

Le conseil municipal de Montpellier s'est réuni vendredi dernier, sous la présidence de M. Coste, maire. Cette séance a été marquée par un incident fort intéressant que rapporte la *République du Midi*. Il s'agissait de l'arrêté pris contre les enterrements civils et que M. le maire a conservé jusqu'à ce jour.

Dans cette séance de vendredi, six conseillers municipaux, MM. Jeanjean, Galtier, Boyer, Domerhuc, Milhé et Unal, ont soumis au conseil le vœu suivant, pour lequel ils ont demandé le vote du conseil municipal :

Le conseil municipal de Montpellier, considérant que l'arrêté municipal actuellement en vigueur sur les enterrements constitue une atteinte grave au principe de la liberté de conscience ;

Considérant que cet arrêté, qui n'a eu pour but, ce qui est complètement hors de doute, que de réglementer d'une façon vexatoire les enterrements civils, ne présente aucune espèce d'utilité au point de

vue du maintien de l'ordre ;
 Considérant que chaque famille a le droit de faire inhumer l'un des siens de la manière qui lui convient et la plus conforme à ses croyances ;

Considérant que l'arrêté susvisé ne tient aucun compte de ce droit incontestable et élémentaire, qui n'a jamais été dénié même par les gouvernements les plus rétrogrades ;

Emet le vœu que l'arrêté sur les enterrements, pris par la précédente municipalité et actuellement en vigueur, soit abrogé dans toutes ses dispositions par l'autorité compétente.

Après la lecture de ce vœu, une discussion s'est engagée entre les signataires et le maire.

Le conseil municipal, à la suite de cette discussion, a voté à une grande majorité un ordre du jour ainsi conçu :

En présence des explications de M. le maire, qui se déclare résolu à toujours respecter la liberté de conscience, le conseil passe à l'ordre du jour.

La République du Midi fait observer que ces explications du maire ont été consignées au procès-verbal, et qu'elle les apprécie lorsqu'il sera possible de discuter ce document officiel. En attendant, ce qu'il faut constater, c'est la défaite des intransigeants de Béziers, l'une des forteresses du radicalisme le plus avancé.

Voici une nouvelle qui intéresse les viticulteurs du Lot et ceux de la France entière.

Le nouvel entrepôt de Bercy, dont la construction vient d'être approuvée par le conseil municipal de Paris, aura des proportions autrement considérables que l'entrepôt actuel.

Ce dernier, en effet, ne peut recevoir au maximum que 682,757 hectolitres de vins ou d'alcools ; le nouveau en pourra contenir 1,706,315, soit près de trois fois plus que le premier.

Cette proportion n'a rien d'étonnant si l'on songe que l'entrepôt projeté doit comprendre tout le vaste espace situé entre la Seine et le chemin de fer de Lyon.

La place réservée aux caves et magasins n'empêchera pas de construire, en bordure de l'entrepôt, des boutiques, des cafés et des restaurants, et dans son enceinte des bâtiments d'administration, des logements pour les gardiens et les concierges ; enfin, au milieu même de l'établissement, une grande salle couverte qui servira de Bourse et où les négociants en vins pourront se réunir librement à certaines heures de la journée.

Plusieurs préfets viennent d'adresser une circulaire aux maires de leurs départements pour interdire rigoureusement à l'avenir l'autorisation abusive, tolérée jusqu'ici, de laisser prendre à la première personne venue les calques de la copie du plan cadastral déposé dans les mairies.

Mardi, ont eu lieu, dans une des salles des arts et métiers, une série d'expériences fort intéressantes sur le papier incombustible. On sait que, depuis longtemps, le problème était l'objet des plus savantes recherches qui, jusqu'à ce jour, étaient restées vaines. Il a fallu les incendies de nos monuments pour faire enfin comprendre tout l'intérêt que l'on aurait à posséder des registres d'Etat, des actes civils, des dossiers judiciaires à l'abri de tout incendie, et encourager les chimistes à poursuivre leurs travaux. Le procédé qu'on veut populariser est encore un secret, mais les résultats sont surprenants. On a distribué plusieurs feuilles de ce papier, et c'est en vain qu'on le prome-

nait sur une flamme de lampe à esprit de vin : le papier restait intact, tout au plus raccorni par la chaleur. Sur le même papier imprimé, les résultats de l'expérience sont encore les mêmes. Enfin, on a plongé un volume de ce papier dans une flamme produite par plusieurs becs de gaz, pendant cinq minutes au moins, sans que le papier ait été en rien endommagé.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Aujourd'hui jeudi, 11 janvier.

Pour les débuts de M. Delaistre, grand premier rôle, jeune premier rôle.

Dalila, chef-d'œuvre d'Octave Feuillet, pièce en six tableaux.

Voici la distribution de *Dalila* :

André Rosivein,	MM. Delaistre
Carnioli,	Boutines.
Sertorius,	Nicolaudy.
Le prince Kalisch,	Brunet.
Le marquis de Sora,	Virol.
Léonora,	Mmes Belval.
Marthe,	Lydia.
Marietta,	Varron.
Guilia,	Juliette.
Lady Wilson,	Sicre.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Dans son audience du 4 janvier, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Duprat condamné à mort par la Cour d'assises de Lot-et-Garonne dans la dernière session pour crime d'homicide volontaire suivi de vol.

M. Saint-Luc Courborien était conseiller rapporteur dans cette affaire ; M. Desjardins, avocat-général, a conclu conformément au rapport ; les avocats désignés d'office étaient M^{es} Stanislas Brugnon et Rigot.

Le rejet de la cour de cassation a été notifié à Duprat, qui est toujours détenu dans la prison d'Agen.

A la suite de cette notification le condamné a fait à M. le Procureur-général des aveux complets.

Duprat a adressé un recours en grâce à M. le Président de la République.

Il paraît que ce malheureux a été complètement dépourvu de toute éducation religieuse et morale, qu'il n'a pas fait sa première communion et qu'il ne sait ni lire ni écrire.

Cour d'assises de l'Aveyron.

Assassinat d'une jeune fille par sa sœur.

Une jeune fille de moins de vingt ans vient de comparaître devant le jury de l'Aveyron, sous l'accusation d'assassinat sur la personne de sa jeune sœur.

Voici les faits résumés dans l'acte d'accusation :

« La famille Calvet, habitant le hameau de la Soubeyrie, commune de Saint-Cyprien, se composait de la veuve Calvet, d'une sœur de son mari avancée en âge, de ses deux fils Joseph et Pierre, et de ses deux filles Marie et Julie Calvet. Cette dernière, âgée de onze ans à peine, par l'affabilité de son caractère, par sa complaisance et son empressement à prendre part aux travaux de la maison, s'était fait chérir des membres de sa famille.

« Seule, Marie n'éprouvait pas cette tendresse. Plus âgée que sa sœur de quelques années, elle était coquette, menteuse, paresseuse et violente, et les qualités de sa sœur, qui contrastaient avec son caractère, ne faisaient qu'exciter la haine qu'elle lui portait.

« Dans les derniers jours de juin, Marie, qui était restée quelques mois comme servante dans une maison du village, rentra chez ses parents. Témoin

de l'affection qu'on avait pour sa jeune sœur, sa haine s'en accrut, et cette haine ne connut plus de bornes lorsque, quelques jours après, Julie eut révélé que Marie était l'auteur d'un vol dont se plaignait son frère Pierre. Elle annonça dès lors l'intention de se venger de cette révélation.

« Un dimanche du mois de juillet, se trouvant dans un pré avec Julie, elle se jeta sur elle, la terrassa et, la main levée : « Un peu plus, et je te planterais le couteau dans le cou », lui dit-elle. L'enfant fut vivement impressionnée de cette menace, qui devait se réaliser bientôt.

« Dans les premiers jours d'août, la manière d'agir de Marie avec sa sœur changea entièrement. De méchante, d'irritable, elle devint pour elle pleine de tendresse et de prévenances ; on aurait dit qu'elle voulait lui faire oublier ses menaces, gagner sa confiance, éloigner de son esprit toutes les idées de méfiance qu'elle pouvait avoir. Dans la soirée du 3 août, cette tendresse parut redoubler. La nuit venue, la veuve Calvet, ses fils et sa belle-sœur étaient allés se coucher. Les deux jeunes filles seules étaient assises sur les marches d'un escalier extérieur. Elles causaient, riaient, et Marie couvrait Julie de baisers et de caresses avec une telle affection que leur mère, qui les entendit, en fut toute surprise.

« Cette nuit même, Julie disparaissait, et le lendemain matin, quand ses parents, inquiets, se mirent à sa recherche, ils trouvèrent son cadavre horriblement mutilé, à 300 mètres de là, dans le lit d'un ruisseau, sous la chaussée d'un moulin. Le cou portait une large blessure s'étendant de l'oreille droite au milieu de la gorge. Toutes les parties molles avaient été divisées ; l'os même avait été atteint. Sur la partie antérieure de la gorge étaient deux autres blessures profondes, faites, comme la première, avec un couteau. La mort avait dû être instantanée.

« L'autopsie du cadavre eut lieu. Elle révéla que l'enfant avait été frappée peu de temps après le repas du soir et après cet échange de caresses entre les deux sœurs. Une perquisition faite quelques heures après dans la maison de la veuve Calvet amena la découverte d'un jupon ensanglanté appartenant à Marie. Cette découverte ne pouvait laisser aucun doute sur sa coopération au crime, aussi ne le nia-t-elle pas et fit-elle l'aveu de sa culpabilité, mais en tentant de l'affaiblir en accusant un jeune homme du voisinage d'avoir joué le principal rôle dans cet horrible forfait.

« Elle prétendit qu'elle était depuis quelque temps la maîtresse d'un sieur Brouzes ; que ce jeune homme, fatigué de la surveillance que paraissait exercer sur eux la jeune Julie, lui avait, quelques jours auparavant, conseillé de s'en débarrasser par un crime ; que, dans la nuit du 3 au 4, elle était sortie de sa maison, laissant sa sœur endormie sur l'escalier où elles avaient passé la soirée ; elle se rendait à un rendez-vous que Brouzes lui avait donné sur la chaussée du moulin.

« Elle avait à peine fait quelque pas qu'elle s'était aperçue que sa sœur la suivait. L'enfant l'avait accompagnée au moulin. Brouzes, vivement contrarié de son arrivée, l'avait brusquement saisie par le bras et l'avait jetée dans le vivier.

« Dans sa chute, Julie avait été arrêtée par ses vêtements à une branche de noisetier. Elle avait demandé grâce, mais aucun d'eux ne lui avait tendue la main. La branche avait fléchi ; l'enfant était tombée dans l'eau, mais elle avait aussitôt fait des efforts surhu-

ains pour sortir de la mare, et elle était sur le point de gagner le bord quand Brouzes s'était élancé sur elle, d'une main l'avait saisie aux cheveux, tandis que de l'autre il lui plongeait à deux reprises son couteau dans la gorge. Puis il avait appelée sa maîtresse, lui avait passé le couteau, et, s'accroupissant auprès du corps palpitant de sa sœur, Marie Calvet lui avait scié le cou. Après quoi, ils s'étaient retirés dans un bois voisin.

« Sur cette accusation, qui a été renouvelée plusieurs fois dans l'instruction avec des détails différents, Brouzes fut arrêté ; mais il a prouvé son alibi d'une manière qui a paru incontestable. Marie Calvet a donc seule à répondre à la justice de cet abominable forfait.

Interrogée à l'audience, l'accusée se renferme dans un mutisme complet. Malgré tous ses efforts, M. le président ne peut lui arracher une parole. On voit cependant qu'elle suit les débats avec attention ; mais elle ne desserre pas les dents et se cache presque tout le temps la figure avec la main.

Le jury reconnaît Marie Calvet coupable, mais il écarte la circonstance de préméditation et accorde en outre à l'accusée le bénéfice des circonstances atténuantes.

La Cour d'assises a condamné l'inculpée à vingt ans de travaux forcés.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 40 janvier 1877.

Ainsi que cela était prévu, la Chambre des députés a réélu hier son président, M. Grévy à la presque unanimité (326 voix sur 330 suffrages exprimés). Elle a également réélu les quatre vice-présidents et les huit secrétaires sortants. Quant aux questeurs, leur élection a dû être renvoyée à demain, le scrutin d'hier ayant été annulé faute d'un nombre suffisant de votants. (Il n'y a eu que 240 votants et le minimum nécessaire est de 267.)

La Chambre devra aussi procéder demain à un nouveau scrutin pour l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. le duc d'Harcourt qui avait envoyé sa démission au Président, avant même que le résultat du scrutin fût proclamé.

L'ordre du jour appellera ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Gasté, relative au recrutement de l'armée et de diverses autres, puis de la loi votée par le Sénat sur les élections consulaires, etc. (Huit rapports sur autant de projets de lois sont prêts.)

Vous voyez que la Chambre ne va pas manquer d'ouvrage. Il n'est donc plus du tout question de vacances pour le moment. Quant au Sénat, contrairement à ce que je vous disais hier, par suite de la confusion entre la réunion dans les bureaux, qui est fixée à demain et la séance publique, c'est aujourd'hui qu'il procède à l'élection de son bureau.

Le scrutin pour l'élection du président ouvert à 2 h. 1/4, a été fermé à 3 heures. Il y a eu 239 votants.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été élu par 195 voix ; M. Duclerc en a obtenu 2, et 42 sénateurs ont voté en blanc.

Pour l'élection des vice-présidents, il y a eu 237 votants. Ont été élus : le général de Ladmirault par 215 voix ; M. Audren de Kerdrel par 205 ; M. Duclerc par 200 et le comte Rampon par 165. M. Laboulaye a obtenu 48 voix.

Ont ensuite été élus comme secrétaires : MM. le comte de Saint-Vallier par 192 voix ; de Colombet par 189, Lacave-Laplagne par 187, Vaudier par 176, Scheurer-Kesner par 171, et le comte de Renneville par 170.

Quant à l'élection des questeurs elle ne sera pas connue à temps pour que je vous l'envoie par cette lettre.

Le lutte devient de plus en plus ar-

dente entre démocrates et républicains aux Etats-Unis et particulièrement dans la Louisiane. Le sang n'a pas encore coulé, mais on craint sérieusement de voir le conflit armé éclater d'un moment à l'autre. Hier, le gouverneur démocrate de la Nouvelle-Orléans, à la tête d'un fort détachement de milice, s'est emparé du Palais de Justice et y a installé les juges démocrates. Il s'est emparé également des bureaux de la police. Quant au gouverneur républicain, il n'occupe absolument que le Palais-d'Etat où il est bloqué avec la législature républicaine par la milice du parti démocrate. En présence de ces faits, le gouvernement fédéral s'est ému et a envoyé au commandant des troupes fédérales à la Nouvelle-Orléans, l'ordre de maintenir la tranquillité et de ne reconnaître aucun des deux gouvernements.

D'autre part, on annonce de Washington que la Chambre des représentants a ordonné l'arrestation du président de la compagnie télégraphique, pour avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête et de communiquer les dépêches, expédiées relativement à l'élection présidentielle.

— Encore un retard dans les travaux de la conférence : sur la demande des délégués turcs, la réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui a été renvoyée à demain. On dit que cet ajournement a pour but de donner à la Porte le temps de préparer de nouvelles propositions sur les bases de la note Andrassy. Reste à savoir si ces propositions paraîtront aux plénipotentiaires plus acceptables que les précédentes.

La Post de Berlin dément que l'ambassadeur d'Allemagne ait reçu pour instruction de rester à Constantinople, dans le cas où, par suite du rejet par la Porte des propositions de la conférence, les autres ambassadeurs se retireraient. Il n'y a, dit la Post, aucune raison d'admettre que l'ambassadeur d'Allemagne ne participerait pas aux démarches de ses collègues de la conférence.

Les journaux anglais publient ce matin une dépêche de Constantinople, en date d'hier, d'après laquelle Midhat-Pacha, dans une nouvelle entrevue qu'il a eue avec lord Salisbury, lui aurait déclaré que c'était une folie de la part de l'Europe d'envoyer la Turquie, attendu qu'une guerre générale pourrait fort bien en résulter. Midhat-Pacha aurait fait connaître en outre que l'Allemagne encourageait la Porte à la résistance.

Je dois dire que ces dernières nouvelles sont sujettes à caution, et que, jusqu'à confirmation, il me semble prudent de faire des réserves sur leur véracité.

Bourse de Paris

Cours du 14 Janvier.

Rente 3 p. %..... 71.45
 — 4 1/2 p. %..... 402.60
 — 5 p. %..... 106.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 10 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.520	3.550
Crédit foncier.....	370	385
Orléans-Actions...	1.070	1.065
Orléans-Obligations.	332	331
Suez.....	661 25	670
Italien 5 %.....	70 10	70 70

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Cinq-Mars peut, à juste titre, être placé au premier rang des chefs-d'œuvres de la littérature contemporaine. Vingt-cinq éditions en ont hautement constaté le succès. Par la vérité des caractères, la justesse et la scrupuleuse exactitude des descriptions, Alfred de Vigny fait revivre cette époque si tourmentée du règne de Louis XIII et du gouvernement de Richelieu. Les 50 magnifiques gravures de la nouvelle édition populaire, dont la première série vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, mettent en outre, sous les yeux du lecteur, les scènes principales du drame. L'ouvrage complet formera 50 livraisons à 10 cent., ou 10 séries à 50 c. En vente chez tous les libraires.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c. **CONSTIPATION** et **Hémorrhoides**
Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2,50. Poste 2,75.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le premier numéro du journal *Le Télégraphe* a paru à Paris le 9 Janvier à 7 heures du soir; ce journal quotidien grand format, utilisera le télégraphe, de manière à pouvoir profiter des trains-poste du soir. Il fera connaître dans les départements, vingt-quatre heures avant les journaux publiés à Paris le matin, en même temps que les journaux des départements, le compte rendu complet des séances des deux Chambres, des tribunaux, les analyses des pièces de théâtre, le sport, les informations parisiennes. *Le Télégraphe* aura des rédacteurs spéciaux pour traiter les grandes questions politiques, économiques et financières qui préoccupent le pays. Il publiera un feuilleton quotidien. On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5. Un numéro, 15 c.

A VENDRE en Bloc ou en Parcelles UN BEAU PETIT DOMAINE

SITUÉ A ANDRIEU, Commune de Padirac.

Ce Domaine se compose : d'une maison de maître, presque neuve, couverte en ardoise, ayant douze pièces, dont cinq au rez-de-chaussée et sept chambres au premier. Maison pour la ferme avec garde-pile, étables, etc., grange pour loger quatre paires de bœufs, chevaux, bêtes à laine 140, fourrages en quantité suffisante. La propriété est assortie en bonnes qualités de terres, prés, vignes, bois et pâturages en excellent rapport et

d'un revenu de 2,400 fr. au moins, susceptible d'amélioration. La maison principale avec cour et jardin et autres constructions, donne au midi, sur une vallée de prés de première qualité, à 300 mètres d'une route nouvelle; de la maison en amphithéâtre, se trouvent les champs, les bois, les pâtures; la grand'vigne, vers nord, la route centrale longe la commune et se rattache à toutes les voies départementales et communales des environs; l'œil se plaît à observer au loin, les plaines fertiles que dominent les Tours de St-Laurent, près St-Céré, les restes du vieux château de Castelnau-Bretenoux, les Tours de Turenne près Brives-la-Gaillarde. La fontaine minérale de Miers est à 3 kilomètres environ, le chemin de fer à la même distance par Roc-Arnaud et la station de Montvalent au château de Laroque.

Contrée privilégiée pour toute espèce de récoltes et fruits, noix, etc. S'adresser pour la vente, au Maire de Padirac et aux notaires de Gramat et St-Céré, qui fouriront les renseignements et les conditions de la vente, avec les termes des paiements. La superficie est de 40 hectares environ.

Avis. -- On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. -- Bonnes remises. -- S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements... 4 fr.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT Paris et départements

- | | |
|--|--|
| PREMIÈRE ÉDITION
COMPRENANT | DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT |
| 1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; | 1 ^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ; |
| 2 ^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. | 2 ^o Chaque mois la double pl. de Patrons ; |
| | 3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe. |
| 1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50 | 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr. |

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors. PRIX MODÉRÉS.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

1877

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

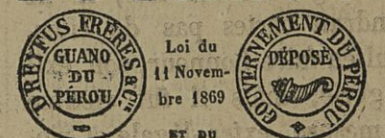
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

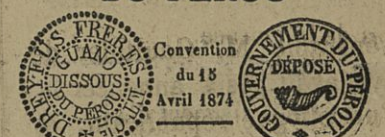
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS, 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. G. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Nantes, chez M. LE BARRE.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et HUART.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUART.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Pytriasis, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc. **POMMADE SOUVERAINE** de GARRÉ, Pharmacien à Bergerac et Tours Exiger MARQUE DÉPOSÉE et incrustée dans LE POT. Attestations favorables de MM. les Docteurs. Nombreux CERTIFICATS de Guérison. PRIX du Pot: 2 f. 50. Par poste: 3 f. 50. A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

50 LIVRAISONS 10 SÉRIES
CINQ-MARS 50 centimes
OU 10 centimes
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
Une conjuration sous Louis XIII
PAR ALFRED DE VIGNY
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulev. des Italiens, 45, à la LIBRAIRIE N^o 11

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — —.....	10 — —
300 — —.....	15 — —
400 — —.....	20 — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre. Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre. Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

LES CÉLEBRITÉS MÉDICALES recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THRIDACK** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté du visage et des mains.